

**LES RELATIONS D'ARLES ET DE LA LIGURIE
AU DÉBUT DU XV^{ème} SIÈCLE
À TRAVERS QUELQUES DOCUMENTS ARLÉSIENS**

Il ne s'agit pas de présenter ici un tableau des relations entre Arles et la Riviera ligure, mais seulement d'apporter les renseignements fragmentaires et peu nombreux que nous avons pu découvrir à ce sujet dans les fonds arlésiens. Les documents dépouillés sont de l'extrême fin du XIV^{ème} et des premières décennies du XV^{ème} siècle. Il s'agit de plusieurs registres de notaires (1), des délibérations communales pour la période comprise entre 1424 et 1440 (2), des comptes de l'archevêché (3) et essentiellement de deux sources : un registre du notaire Antoine Olivari, qui renferme uniquement les actes de deux marchands florentins installés à Arles, Matteo Benini et Francesco son fils pour les années 1401-1411 (4), et le carnet de recettes du péage d'Arles pour six mois de l'année 1420 (5). Ces textes trop rares permettent d'aboutir à certaines conclusions provisoires que des recherches plus approfondies devraient confirmer et qui, en tout cas, rejoignent les résultats déjà obtenus par d'autres chercheurs (6).

* * *

Entre la basse vallée du Rhône et la Riviera génoise, un échange de marchandises s'opère, mais un échange extrêmement

(1) Arch. dép. B.-du-Rh., Fonds des notaires d'Arles, déposé à la Bibliothèque d'Arles, 405 E, 14, 16, 19, 20, 27, 59.

(2) Arch. comm. Arles, BB 1 et BB 2.

(3) Arch. dép. B.-du-Rh., III G 206 et 207.

(4) *Ibid.*, 405 E, 24.

(5) *Ibid.*, III G, 60. Ce carnet de recettes couvre la période comprise entre le 17 mai et le 15 novembre.

(6) E. BARATIER et F. REYNAUD, *Histoire du commerce de Marseille* (Paris, Plon, 1951), 1^{ère} partie, chap. IX (p. 188 et suiv.) et II^{ème} partie, chap. V (p. 478 et suiv.).

déséquilibré. Arles expédie une gamme plus variée et une quantité beaucoup plus importante de produits que ne le fait en sens inverse la Ligurie.

Celle-ci expédie des fruits, plus précisément des agrumes. En décembre 1395, un contrat est conclu, à Arles, entre un marchand d'Avignon et un patron de barque de San-Remo. Celui-ci, Perrin Sappia, promet de transporter dans la cité pontificale avant la mi-carême de 40.000 à 60.000 oranges pour le prix de 15 gros les mille (1). Ces agrumes constituent un fret intéressant : ils évitent aux navigateurs ligures de venir à vide à Arles. Le 9 juillet 1403, une société *ad coronam* est conclue entre Francesco Benini et Pierre Barraban de San-Remo : celui-ci apportera à Savone ou en tout autre point de la *riperia januensis* du froment, de la poix, de la laine et ramènera à Arles des oranges (2). Le 7 septembre 1420, un certain Forma de San-Remo débarque à Arles des oranges et des citrons, il repart avec du blé et de l'orge. Le 9 et le 12 novembre de la même année deux autres San-Rémois font de même : leurs barques repartent chargées de grain après avoir laissé leur cargaison d'agrumes (3). Tous ces fruits n'étaient certainement pas consommés sur place ; Arles jouait un rôle de redistribution : témoins, en septembre 1420, ces oranges expédiées d'Arles vers le Languedoc et, en novembre 1420, cet homme de Tarascon qui passe au péage se dirigeant vers l'amont et transportant des agrumes (4). Aucun autre produit n'est signalé de façon explicite comme venant de Gênes ou des ports voisins. Il en est pourtant un autre que l'on s'attendrait à trouver : l'alun. Ce produit, génois par excellence, est cité dans les comptes du péage de 1420 : le 22 juin, deux marins marseillais, Bérenger Berthomieu et Urbain Romieu, apportent l'un 22 charges et demie, l'autre 6 charges et demie d'alun pour le compte de Qualle Gentil (5). Ce courtier juif l'avait-il directement acheté à des marchands génois (en ce cas les Marseillais n'auraient joué que le rôle de transporteurs?) au contraire le produit importé à Marseille était-il ensuite redistribué? Il est impossible de trancher, mais l'alun est vraisemblablement, avec les oranges et les citrons, une exportation courante de la Ligurie vers Arles.

(1) 405 E, 16, f^o 113 v^o.

(2) 405 E, 24. Registre non paginé.

(3) III G, 60.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

Les textes renferment des exemples beaucoup plus nombreux de produits faisant le même trajet mais en sens inverse :

1) Arles contribue à alimenter les chantiers de construction navale de Gênes par ses envois de bois et de poix. En juillet 1403, Francesco Benini a confié entre autres choses à son facteur de la poix qu'il doit porter à Savone. La même année, associé à un Avignonnais, il devait faire acheminer d'Aigues-Mortes à Gênes du bois par un marchand de cette dernière cité, Christophe Calvi (1).

2) Arles charge sur les barques ligures ses deux produits traditionnels : la laine et les peaux. En 1403, Francesco Benini expédie 16 quintaux de laine (2). En 1437, un marchand florentin qui a supplanté les Benini et tient le premier rang sur la place d'Arles, Julien de Donino, expédie lui aussi de la laine (3). En 1401, les Benini confient à un facteur 9394 peaux de mouton et 480 peaux d'agneaux ; il devra les apporter à Savone, Pise et Florence. En 1405, ce sont trois cents douzaines de peaux qui sont envoyées à Gênes et l'acte qui nous renseigne sur ce contrat nous apprend que 1000 peaux appartenant au florentin d'Arles, se trouvent déjà dans les mains de l'un de ses compatriotes installés à Gênes, F. de Bardi (4).

3) Surtout Arles exporte vers la Ligurie des grains. Toute l'année, mais particulièrement à la fin de l'été et en automne d'importantes quantités de grain (blé et orge) descendent le Rhône. L'immense terroir arlésien est pour une bonne part une terre à blé. Les années normales, les besoins de la cité sont largement couverts ; il reste un surplus à écouler. On peut aussi imaginer qu'Arles rassemblait du blé venu de la Provence occidentale et de la vallée du Rhône. Un fait est intéressant : alors que la disette menace si souvent les villes en cette première moitié du XV^{ème} siècle, de 1424 à 1440, Arles est deux fois seulement menacée de ce fléau et interdit la sortie de grain, mais la menace s'efface au bout de quelques jours et le blé peut à nouveau sortir (5). Les exportations sont naturellement soumi-

(1) 405 E, 24.

(2) *Ibid.*

(3) BB 2. Le conseil de la commune, au cours de sa réunion du 21 juillet 1437, décide d'intervenir auprès des autorités de Gênes en faveur de Julien de Donino, des pirates génois s'étant emparés dans le Rhône de sacs de laine.

(4) 405 E, 24.

(5) BB 1 : séances du conseil des 9, 12 et 15 mars 1432 et séances des 13 et 19 juillet 1434.

ses aux aléas climatiques et peuvent varier d'une année à l'autre. Les comptes de l'archevêché montrent qu'en 1424, année de forte humidité et d'inondations, le clavaire ne peut absolument rien vendre: les différentes granges, les dîmes et les redevances diverses ne peuvent suffire aux besoins de la maison archiepiscopale (1). Les comptes des autres années révèlent au contraire de grosses sorties de blé, ainsi ceux des trois années 1429-30, 1430-31 et 1452-53 que nous publions ici.

VENTES DE GRAIN PAR LE CLAVAIRE DE L'ARCHEVÊCHÉ D'ARLES

1429-30

Date	Acheteur	Quantité	Prix du setier	Prix total
20-V-1429	Nicolas de Capo, marchand de Gênes	350 set. de froment	6 gr.	179 fl. 6 gr.
20-V-1429	M ^e Guillaume Bertrand, notaire	20 set.	6 gr.	10 fl.
20-V-1429	Boniquet Bonfils, juif	12 set.	6 gr.	6 fl.
20-V-1429	Raphael de Finario, patron de la barque qui conduit le grain à Gênes	2 set.	6 gr.	1 fl.
20-V-1429	le pilote de la barque	2 set.	6 gr.	1 fl.
20-V-1429	M ^e Bérard, notaire	5 set.	6 gr.	2 fl. 6 gr.
31-V-1429	Guillaume Lamberti, marchand de Gênes par l'intermédiaire des courtiers juifs Cresquet et Boniquet Bonfils, père et fils	99 set. et 1 ém.	6 gr. ½	53 fl. 10 gr. 6 patacs
16-V-1430	Jean Albaristerii, marchand de Gênes et Sanremo	201 set.	6 gr. ½	108 fl. 10 gr. ½
25-V-1430	Mathieu Rolland	8 set.	7 gr. pat.	4 fl. 10 gr.

(1) III G, 206.

1430-31

Date	Acheteur	Quantité	Prix du setier	Prix total
13-IX-1430	Hugues Blanchard, marchand	50 set.	8 gr.	36 fl. 4 gr.
13-III-1431	Jean Albaristerii, marchand et patron de barque de Sanremo	340 set.	10 gr.	288 fl. 4 gr.
13-III-1431	Julien de Donino, marchand d'Arles	54 set.	9 gr.	42 fl. 9 gr.

1452-53

Date	Acheteur	Quantité	Prix du setier	Prix total
26-III-1453	divers marchands génois	52 set. de froment	9 gr. $\frac{1}{4}$	271 fl. 3 gr. 8 den.
6 au 16-IV-1453	divers marchands génois	969 set.	9 gr.	730 fl. 8 gr. 8 den.
24-IV-1453	divers marchands	80 set.	8 gr. $\frac{1}{2}$	66 fl.
24-IV-1453	divers marchands	153 set. d'orge	5 gr.	73 fl. 9 gr.

Ces transactions sur les grains pouvaient s'opérer de deux manières :

les Génois faisaient sur place, à Arles, l'acquisition du blé et de l'orge ; ils les achetaient à de gros producteurs (par exemple au clavaire de l'archevêché par l'intermédiaire de courtiers juifs ; les marchands génois apparaissent d'ailleurs comme les plus gros clients de celui-ci, cf. Tableau) (1) ou à des négociants arlésiens plus ou moins spécialisés dans ce trafic : en 1396, Pierre

(1) Ce rôle de courtier est, semble-t-il, la principale activité des juifs arlésiens : un registre de notaires consacré aux criées d'Arles pour les années 1435 et 1436 signale la présence de quelques 45 courtiers et d'une douzaine de mesureurs de blé (414 E 96).

Roux dit Capellan vend à Jérôme Rici, marchand génois, 348 setiers de froment pour 326 florins (1);

les Arlésiens (mais dans ce cas il s'agit toujours des plus riches marchands de la ville) envoyaient du grain sur la côte ligure: Francesco Benini le fait à plusieurs reprises; en 1431, Julien de Donino en envoie 450 setiers, en 1438 associé à Etienne Barrat 500 setiers (2).

* * *

Les différents produits arlésiens pouvaient être chargés sur des barques ligures qui faisaient un trafic de cabotage entre leurs ports d'origine et les ports provençaux. Ces embarcations remontaient le Rhône: pour six mois de l'année 1420, nous en voyons quatre (1 de Gênes, 3 de San-Remo) (3). Les actes des Benini signalent trois passages d'une barque de San-Remo en 1403: les 13 mai, 9 juillet et 1^{er} octobre, elle se trouve à Arles (4). Plus souvent encore des barques de Saint-Chamas, de Berre, de Martigues ou de Marseille acheminaient les marchandises à Bouc ou à Marseille; là, elles étaient transférées sur un navire plus important: ainsi, en 1396, Matteo Benini et Raymond Boche avaient fait transporter par Jean Seguier de Berre 140 setiers de froment à Bouc, où ils devaient être chargés sur une nef baptisée la « Saint-Michel » (5).

* * *

C'est précisément parce qu'Arles est totalement dépourvue de navires et parce que Gênes dispose d'une nombreuse flotte commerciale, que les rapports entre Arlésiens et Génois n'ont pas été seulement des rapports acheteurs-vendeurs:

1) le Génois pouvait être un associé auquel l'Arlésien confiait les produits qu'il ne pouvait transporter lui-même: en 1397, les Benini confient en commande au quart de gain à Manuel Vingolo de Gênes 59 jarres pleines d'huile, d'une capacité totale de 7 botes et 3 jarres, au prix de 25 florins la jarre (6);

(1) 405 E, 19, f^o 164 v^o.

(2) BB 1 et BB 2: délibérations des 24 août et 27 août 1431 et du 3 juin 1438.

(3) III G, 60.

(4) 405 E, 24.

(5) 405 E, 19, f^o 148 r^o.

(6) 405 E, 20, f^o 112 r^o.

2) le Génois pouvait être simplement un transporteur dont on utilisait la nef: en 1395, Matteo Benini confie en commande à Jacomin Calvi marchand avignonnais 3 balles contenant diverses pièces de drap, d'une valeur de 339 florins 7 gros; il ira les vendre à Alexandrie ou dans un autre port sur le navire du génois Paul Larcaris qui se trouvait à Aigues-Mortes, puis reviendra sur ce navire avec du poivre et du gingembre qui seront vendus à Arles; cette commande prévoit également le quart du gain pour le preneur (1).

* * *

Nos sources sont trop rares pour qu'on puisse replacer ces relations commerciales entre Arles et la Ligurie, dans l'ensemble du commerce arlésien. Toutefois il n'est pas sans intérêt de comparer les relations d'affaires des Benini entre 1395 et 1411 et le commerce arlésien en 1420 à travers le carnet de recettes du péage:

de 1395 à 1411, les deux florentins d'Arles trafiquent autant avec la Catalogne qu'avec la Ligurie;

en 1420, aucune barque catalane n'arrive à Arles: seul est signalé le passage d'un marchand perpignanais avec une petite quantité de fil. Le commerce avec la Ligurie semble au contraire aussi actif qu'à travers les premiers textes cités. En cette année 1420 débute précisément les hostilités avec le roi d'Aragon: à partir de cette date, chaque année, les navires catalans remontent le Rhône en pirates non en négociants. Le commerce arlésien, surtout le trafic avec la Catalogne, allait en souffrir. Les Génois, qui ont été le plus souvent les alliés des Provençaux, ont pu poursuivre leurs relations avec Arles. La continuité des rapports avec la Ligurie s'oppose à la rupture avec la Catalogne. La guerre bouleverse le réseau du commerce arlésien. A partir de 1420, il présente une dissymétrie très nette: plus qu'auparavant il est tourné vers l'est, vers la Ligurie.

* * *

Les registres des délibérations communales montrent qu'entre Arles et Gênes, il y a eu aussi des difficultés:

en août 1431, le patron d'une galée génoise s'est emparé de 450 setiers de blé envoyés à Bouc par Julien de Donino;

(1) 405 E, 16, f^o 80 r^o.

Arles décide de saisir les barques et les marchandises génoises se trouvant dans le port, mais les relâche quelques jours après, sur la promesse des Génois de rechercher le coupable ;

en 1437, à deux reprises, le conseil communal écrit aux autorités génoises : le 22 juillet, en faveur de Julien de Donino auquel des Génois ont pris sur le Rhône des sacs de laine ; le 1^{er} août, en faveur de l'archevêque auquel dans les mêmes conditions on a saisi du blé ;

en 1438, le 3 juin, à la suite des dommages causés à Julien de Donino et à plusieurs citoyens de la ville, le conseil décide la saisie des biens génois ;

le 22 juin 1438, c'est Gênes, par la bouche de Bartolomeo Zaelio, qui se plaint de ce que les Génois soient soumis aux gabelles à Arles alors que les Arlésiens en sont francs à Gênes (1).

Toujours les difficultés s'aplanissaient rapidement. Il était de l'intérêt des deux parties de reprendre leurs échanges commerciaux.

* * *

Les biens génois saisis à l'occasion de ces conflits n'étaient pas seulement des barques ou des marchandises. Il y avait aussi les biens immobiliers et fonciers des Génois installés à Arles. En 1476, il y avait à Arles un consul génois (2). Pour la première moitié du XV^{ème} siècle, nous savons seulement que des hommes originaires de Ligurie habitaient la ville (3) ; en voici deux exemples :

le premier est celui d'un berger originaire de Pigna (diocèse de Vintimille), Jean Garasca dit Lombardon, qui est citoyen d'Arles et vend en 1431 une maison dans la paroisse Sainte-Cécile (4) : la Ligurie n'envoie donc pas seulement à Arles ses marins et ses négociants ; comme les Alpes, elle lui envoie aussi ses montagnards ;

le second exemple est plus classique : un certain Theremis de Greppo, marchand de Gênes, est en 1430, qualifié de « citoyen et habitant d'Arles » ; il avait épousé à Gênes Luqueta, fille d'un

(1) BB 1 et 2.

(2) BARATIER et REYNAUD, *Histoire du commerce*, p. 636.

(3) Notons également à titre de curiosité qu'en 1426, au cours d'une épidémie, le Conseil décide de garder dans la ville, de loger et de payer un médecin génois, qu'elle congédie d'ailleurs quelques semaines plus tard.

(4) 405 É, 59, f^o 87 r^o.

négociant de cette ville, Jacques de Dernisio, et avait fait devant un notaire une reconnaissance de dot ; il est ensuite venu s'installer à Arles avec sa femme et ses enfants et pour la sécurité de son épouse, il procède à une deuxième reconnaissance de dot devant un notaire arlésien (1). À Arles, il se livre au négoce et tout naturellement expédie des marchandises en Ligurie : en 1431, il a confié à un marchand de cette région 9 balles de peaux qui devaient être livrées à Savone, mais qui ont été saisies par un homme d'Albenga (2). Un autre incident montre que son installation à Arles a un caractère définitif : le 14 février 1434, il se plaint de ce que Julien de Donino, fermier des gabelles, lui ait fait payer celles-ci comme à un étranger. Or, il déclare être à Arles avec sa femme et ses enfants depuis six ans, y avoir acheté une maison, des vignes et des terres, posséder l'équipement qui lui permet de participer à la défense de la ville et payer la taille et le capage ; le conseil lui donne raison (3).

* * *

Ce dernier exemple l'atteste : les échanges commerciaux ont amené l'installation à Arles d'habitants de la Riviera génoise ; les rapports commerciaux se sont doublés de migrations humaines et ce n'est pas là l'un des aspects les moins intéressants de ces rapports Arles-Ligurie. Aux yeux des gens de Vintimille, de Savone, de Gênes, de San-Remo et de l'arrière-pays ligure, Arles et les pays du bas-Rhône représentent une terre d'accueil ; ils sont aussi pour certains de leurs produits une zone d'exportation ; ils sont surtout pour leur approvisionnement un précieux grenier à blé.

LOUIS STOUFF

(1) 405 E, 59, f^o 122 r^o.

(2) 405 E, 59, f^o 122 r^o.

(3) BB 1 : délibération du 14 février 1434.